



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 décembre 2022

Résolution de Mme Mathilde Maillard du 20 septembre 2022 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard et consorts : « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 20 septembre 2022, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Mathilde Maillard et consorts « Hausse des tarifs de l'énergie : quelles aides seront mises en place pour les particuliers et les entreprises », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellatrice :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente au Conseil communal un planning financier et temporel de la rénovation des systèmes de chauffage dans les immeubles appartenant à la Ville, et interpelle la CPCL, via ses représentants au Conseil de fondation, sur ses intentions en la matière s'agissant de ses propres immeubles ».

Réponse de la Municipalité

Dans le cadre de son Plan climat, la Municipalité table sur une rénovation complète du patrimoine bâti d'ici 2050, ce qui implique une augmentation importante du rythme de rénovation. La Municipalité entend agir de manière exemplaire avec son propre parc de bâtiments et apporter un appui aux propriétaires privés pour faciliter leur démarche.

Une stratégie d'assainissement des patrimoines financier et administratif de la Ville est en préparation. Elle implique de mobiliser des ressources financières importantes et de renforcer les équipes concernées. La Municipalité soumettra un préavis pour la 2^e étape à votre Conseil début 2023.

La Caisse de pensions du personnel communal (CPCL) est également consciente des enjeux liés à la rénovation, que la crise énergétique que la Suisse traverse aujourd'hui a rendus encore plus prégnants. La CPCL, suite à une analyse complète de son parc immobilier, suivi d'un travail de priorisation, entend augmenter de façon importante ses investissements de rénovation et d'assainissement énergétique. Un nouveau plan des investissements à dix ans sera voté avant la fin de l'année.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod





Le secrétaire
Simon Affolter

